Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D10-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 10

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 2 février 2026 Convocation affichée le : 2 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : A. LE MOIGNE, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : A. LE MOIGNE (procuration à Jocelyne BOULC'H), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Motion de soutien au SDEF pour pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal :

Vu la convention cadre nationale signée entre l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Orange,
Vu la délibération du SDEF en date du 19 décembre 2025 relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens,
Vu le courrier du SDEF en date du 4 février 2026 adressé à Madame le Maire,

- **Considérant** que l'enfouissement coordonné des réseaux aériens contribue à l'amélioration du cadre de vie, à la sécurité des personnes et à la qualité des services publics,
- **Considérant** que cette opération nécessite une coordination entre les collectivités, le SDEF et les opérateurs concernés,
- **Considérant** que le SDEF a pris l'initiative de rappeler à Orange ses obligations légales en matière d'enfouissement des réseaux,
- **Considérant** que la commune de Plonevez-du-Faou soutient pleinement cette démarche et souhaite que les engagements pris par les opérateurs soient respectés,

DÉCIDE, à l'unanimité :

De soutenir la motion du SDEF visant à organiser et faciliter l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et de distribution d'électricité sur le territoire communal.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D10-DE